



Les défis de l'économie belge

Une évolution des prix à la consommation et des prix business-to-business en phase avec les trois principaux pays voisins

1 Pourquoi ce défi est-il important ?

Depuis 2005, les prix à la consommation augmentent systématiquement plus vite en Belgique que dans les pays de référence^{1 2}. Ce sont les services qui ont le plus alimenté la différence d'inflation ces dernières années (Observatoire des prix, 2017). La catégorie des services dans l'IPCH regroupe uniquement les services directement consommés par les ménages. Elle est composée de services marchands (télécoms, villages de vacances, etc.) et non marchands (enseignement, santé, etc.). Mais de nombreux services marchands, bien que non directement consommés par les ménages, interviennent dans les chaînes de valeur des biens et services de consommation. La catégorie des services dans l'IPCH sous-estime donc le véritable rôle des services marchands dans la formation des prix à la consommation.

Certaines branches de services marchands³ s'adressent donc plutôt aux particuliers et influencent directement les prix à la consommation (par exemple, le commerce, l'Horeca, etc.). D'autres sont plutôt orientés vers les entreprises et impactent indirectement les prix à la consommation et la compétitivité extérieure à travers les prix business-to-business (par exemple, le transport, l'entreposage, les services aux entreprises, etc.). D'autres encore jouent à la fois sur les prix business-to-business et directement sur les prix à la consommation (par exemple les TIC). Or, les prix augmentent en moyenne plus vite en Belgique que dans les pays de référence dans un certain nombre de branches de services marchands⁴ : « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (depuis 2000), « Transport et entreposage » (depuis 2005), « Hébergement et restauration » (depuis 2004), « Finance et assurance » (depuis 2008) et « Services administratifs et de soutien » (depuis 2005).

Ce qui importe pour le niveau de vie des travailleurs est le salaire réel, c'est-à-dire la quantité de biens et services qu'un salaire en euros permet d'acheter. L'évolution des salaires réels dépend donc de l'augmentation nominale des salaires et de l'évolution des prix à la consommation.

¹ L'évolution des prix à la consommation est mesurée via l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). La méthodologie de l'IPCH est harmonisée pour permettre une comparaison entre pays. Comme tous les indices de prix, l'IPCH est divisé en sous-indices par grandes catégories de produits ou services. Les cinq grandes catégories sont : Energie, produits alimentaires transformés, produits alimentaires non transformés, biens industriels non énergétiques et services. Ces grandes catégories sont elles-mêmes divisées en sous-groupes etc. jusqu'à parvenir au niveau le plus détaillé.

² Le pic dans l'écart d'inflation entre la Belgique et les pays voisins observé entre 2015 et 2017 peut toutefois s'expliquer par une bonne partie par des décisions des pouvoirs publics : augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur en Flandre, hausses de diverses taxes sur l'électricité (mesures de soutien à l'éolien et au photovoltaïque, hausse de la cotisation au fonds énergie et suppression de la quantité gratuite d'électricité en Flandre, etc.) ainsi que diverses hausses d'accises ou de TVA dans le cadre du tax shift (carburants, alcool, tabac, électricité, taxe sucre, etc.), ... (Observatoire des prix, 2017 ; BNB, 2019a).

³ Les services marchands regroupent les branches suivantes dans les comptes nationaux : « G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles », « H - Transports et entreposage », « I - Hébergement et restauration », « J - Information et communication », « K - Activités financières et d'assurance », « M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « N - Activités de services administratifs et de soutien ».

⁴ L'évolution des prix dans les services marchands est mesurée via le déflateur de la valeur ajoutée dans les comptes nationaux. Dans les services non marchands, la valeur ajoutée est estimée comme la somme des coûts, de sorte que la distinction entre l'effet prix et l'effet quantité de l'évolution de la valeur ajoutée apparaît moins pertinente.

Dans le même temps, pour la compétitivité des entreprises, la croissance nominale des salaires doit être en phase avec celle dans les pays de référence⁵. Cela signifie que pour une même croissance des salaires et de l'emploi, une évolution des prix à la consommation plus en phase avec les pays de référence donnerait plus de marge de manœuvre pour augmenter les salaires réels et, in fine, les revenus disponibles réels en Belgique⁶ ⁷. La demande intérieure étant davantage stimulée, la croissance économique serait plus élevée.

Ainsi, entre 1996 et 2017, les salaires bruts horaires ont augmenté, en termes nominaux, de la même manière en Belgique et dans la moyenne des pays de référence (59,4 %)⁸. Mais en termes réels, ils n'ont progressé que de 8,0 % en Belgique, alors qu'ils ont augmenté de 17,1 % dans la moyenne des pays de référence⁹. La plus forte augmentation des prix à la consommation est à mettre en relation avec la plus faible croissance de la productivité au niveau macroéconomique, qui s'explique par des gains de productivité dans les services marchands particulièrement faibles en Belgique (Biatour and Kegels, 2017 ; BNB, 2019a). Le CCE pointe l'effet de l'inflation plus élevée sur la plus faible croissance des salaires réels depuis plusieurs années (CRB, 2016 ; CCE, 2017a et 2018).

Les mécanismes de formation des prix constituent aussi un enjeu de cohésion sociale. Les différences de prix s'expliquent en effet dans certains cas par un mauvais fonctionnement de marché qui permet la constitution de rentes¹⁰. L'effet des rentes sur le pouvoir d'achat varie d'un individu à l'autre en fonction des situations individuelles (revenu, âge, etc.) qui déterminent la structure des dépenses de consommation (Bodart et Hindriks, 2013). Ensuite, la rente est partagée entre travail et capital, contribuant aux inégalités de revenu entre, d'une part, les travailleurs des entreprises jouissant d'une rente et les autres, et d'autre part, entre les travailleurs et les épargnants (Cette, Lopez and Mairesse, 2018). Le problème de la rente pourrait se poser davantage dans le cadre de la nouvelle vague technologique autour des big data et de l'économie digitale (par exemple les GAFA) car ces nouveaux modèles d'affaires (multi-sided markets) sont plus susceptibles de développer des barrières à l'entrée pour de potentiels nouveaux entrants (Graef, 2015 ; Bamberger and Lobel, 2017).

⁵ Loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité. Plus exactement, ce sont les coûts salariaux en Belgique qui doivent évoluer en phase avec les pays de référence. Mais les coûts salariaux et les salaires bruts connaissent des évolutions très proches (à l'exception de ces dernières années, cfr. réductions de cotisations patronales dans le cadre du tax shift).

⁶ Pour la majorité de la population, le salaire représente la plus grosse part dans le revenu disponible. Le revenu disponible par personne est un concept souvent utilisé pour mesurer le pouvoir d'achat. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Vu la forte baisse des taux d'intérêt et étant donné que de nombreuses personnes n'ont pas de revenus de la propriété, on analyse aussi souvent l'évolution du revenu disponible par personne hors revenus de la propriété pour étudier l'évolution du pouvoir d'achat.

⁷ A court terme, la croissance du revenu disponible réel peut être plus élevée que celle du salaire réel via la fiscalité ou les transferts sociaux, comme cela a été le cas entre 2014 et 2018. Mais à long terme, l'évolution du salaire brut réel est le principal déterminant du pouvoir d'achat des particuliers.

⁸ Plus précisément, l'augmentation a été de 53,7 % en Allemagne, de 60,2 % aux Pays-Bas et de 66,8 % en France.

⁹ Plus précisément, l'augmentation a été de 14,7 % en Allemagne, de 8,7 % aux Pays-Bas et de 23,1 % en France.

¹⁰ Une rente est un bénéfice supplémentaire qu'un agent économique peut obtenir par rapport à ses concurrents, soit parce que ses coûts de production sont inférieurs pour un prix de vente identique, soit parce qu'il est en mesure d'obtenir un prix de vente supérieur.

Les possibilités de rentes dépendent des modalités d'organisation des marchés. Or, les marchés sont souvent organisés à des échelles différentes pour les biens et pour les services. Pour les marchés de biens, la mondialisation et le marché unique européen ont largement réduit les obstacles au commerce international de sorte que les règles encadrant ces marchés se décident principalement dans le cadre européen voire mondial. Cela crée un mouvement de convergence des prix sur les marchés de biens. La convergence des prix peut toutefois être freinée par certaines pratiques comme par exemple les restrictions territoriales de l'offre¹¹ qui permettent à certaines entreprises de fragmenter les marchés nationaux et de discriminer par les prix les distributeurs belges (Benelux, 2018).

Pour les marchés de services, la réglementation est principalement nationale. D'une part, les services doivent souvent être produits à proximité du bénéficiaire, voire en sa présence. D'autre part, pour les services où la contrainte de proximité est moins pertinente, de nombreux obstacles législatifs, administratifs et techniques perturbent l'avènement du marché unique au niveau des services¹², par exemple pour le marché unique numérique. Les marchés de services sont donc plus fragmentés et le fonctionnement de marché dépend davantage des règles fixées au niveau national ou régional.

De bonnes raisons justifient l'encadrement des marchés de services par des règles strictes : assurer la qualité des services (le niveau de qualité est souvent difficile à évaluer par l'acheteur), présence de monopoles naturels, etc. Mais la réglementation visant à prévenir les défaillances de marché a souvent des effets anticoncurrentiels involontaires. C'est pourquoi la réglementation doit respecter les principes d'efficacité et de proportionnalité dans la poursuite de ses objectifs (cfr. Focus *Betere regelgeving*). Une réglementation adaptée doit donc garantir un maximum de qualité tout en ne créant pas de barrières à l'entrée superflues pour un bon fonctionnement de marché. Un bon fonctionnement de marché est en effet nécessaire afin que gains de productivité et innovation profitent au consommateur. A l'opposé, une réglementation non adaptée est propice à la constitution de rentes, un manque d'innovation, un sous-investissement, des gains de productivité plus faibles, un choix restreint et des effets sur les prix.

De plus, les réglementations avec des effets trop anticoncurrentiels ont un effet négatif sur l'innovation et la productivité, non seulement dans les secteurs concernés mais également dans le reste de l'économie (cfr. Défi innovation). Les entreprises en amont et en aval de la chaîne de valeur ne sont pas incitées à innover et à investir si les gains escomptés peuvent être captés par d'autres (Bourlès, Cette, Lopez and Nicoletti, 2013 ; Cette, Lopez and Mairesse, 2014 et 2017).

Enfin, étant donné le mouvement de tertiarisation de l'économie qui devrait encore s'accroître avec le développement de l'économie circulaire, où la possession des biens sera de plus en plus remplacée par l'acquisition de services (comme par exemple les services de mobilité), l'impact des réglementations des services sur l'économie sera de plus en plus important.

En bref, la qualité des réglementations influence la capacité de l'économie à s'insérer dans la nouvelle vague technologique et à en tirer les avantages en termes de gains de productivité et d'emploi. A travers son effet sur le fonctionnement des marchés, elle influence également l'évolution du surplus distribuable et la manière dont celui-ci est partagé entre les travailleurs, les consommateurs et les épargnants.

¹¹ Les restrictions territoriales de l'offre sont des restrictions imposées par un fournisseur empêchant aux revendeurs de s'approvisionner librement, notamment dans les pays de son choix.

¹² Une actualité des initiatives prises par la Commission pour éliminer ces obstacles est consultable ici : http://ec.europa.eu/growth/news_en?field_newsroom_topics_tid=229

Plusieurs rapports indiquent que la plus forte croissance des prix à la consommation¹³ en Belgique est due, au moins en partie, à des réglementations dans certains secteurs de services marchands qui, tout en garantissant un niveau de qualité similaire, ont des effets anticoncurrentiels plus importants que dans les pays voisins permettant ainsi la constitution de rentes (OCDE, 2017 ; IMF, 2019 ; CE, 2019 ; BNB, 2017). Cela constitue sans doute l'une des raisons qui explique pourquoi les gains de productivité dans les services marchands sont plus faibles en Belgique que dans les pays voisins depuis la crise de 2008 (Biatour and Kegels, 2017 ; BNB, 2019a).

Une comparaison entre la Belgique et les pays voisins de l'évolution conjointe des prix, de la productivité, des coûts salariaux et de la rentabilité dans les services marchands pris dans leur ensemble semble confirmer ce constat d'une moindre concurrence dans certains services marchands en Belgique. En effet, c'est en Belgique que les prix augmentent le plus, tout en ayant des gains de productivité plus faibles¹⁴. Dans le même temps, la rentabilité¹⁵ se maintient en Belgique, voire augmente (en fonction de l'année de base choisie), alors qu'elle diminue en Allemagne et en France¹⁶. Certains services marchands belges semblent donc davantage en mesure de répercuter les augmentations de salaires dans leurs prix pour maintenir leur rentabilité¹⁷. Dans les pays voisins, répercuter les hausses de salaires dans les prix est plus difficile en raison d'une concurrence plus forte. Les entreprises y sont donc plus incitées à accroître leur productivité au risque de voir leur rentabilité diminuer¹⁸.

Mais l'évolution des prix dans les services marchands B2B, constitue également un enjeu important de compétitivité extérieure. En effet, si les biens industriels représentent trois quarts des exportations belges (production nationale et réexportations), deux tiers de la valeur ajoutée exportée, c'est-à-dire la valeur ajoutée créée en Belgique contenue dans les exportations, provient des services. L'industrie manufacturière est grande consommatrice de services et une part croissante de la valeur ajoutée exportée sous la forme de biens industriels est créée dans les services. Bien que majoritairement tournés vers le marché domestique, les services marchands B2B sont donc indirectement actifs à l'exportation à travers les chaînes de valeur et jouent un rôle de plus en plus important dans les exportations, source de richesses et d'emploi pour l'ensemble de l'économie (BNB, 2014 ; Hambye, Hertveld and Michel, 2018 ; CE, 2019).

¹³ On parle bien des prix à la consommation en général et pas seulement des prix des services repris dans l'IPCH.

¹⁴ Plus précisément, alors qu'elle était encore en phase avec l'Allemagne et la France avant la crise de 2008, la croissance de la productivité dans les services marchands a décroché après la crise en Belgique. La période post crise de 2008 se caractérise par un ralentissement général des gains de productivité mais c'est en Belgique que cette tendance est la plus forte. De leur côté, les Pays-Bas ont connu des gains de productivité bien supérieurs, surtout avant la crise.

¹⁵ La rentabilité est mesurée comme l'excédent net d'exploitation sur le stock de capital.

¹⁶ Ce constat général s'observe quelle que soit l'année de base utilisée (par exemple sur la période 1996-2017, 2000-2017, 2005-2017 ou 2010-2017).

¹⁷ Notons toutefois que la faculté de répercuter les hausses de coûts (travail, capital, consommations intermédiaires) dans les prix ne constitue pas automatiquement un signe de présence de pouvoir de marché. Si le potentiel de gains de productivité est nul et que la rentabilité est déjà faible, les entreprises ne peuvent avoir d'autre choix que de répercuter les hausses de coûts dans leurs prix, même dans un marché fortement concurrentiel (cfr. Hausses de prix dans les restaurants et cafés Observatoire des prix, 2017)). Pour rappel, les branches de services marchands dont les prix ont augmenté en moyenne plus vite en Belgique que dans les pays de référence sont : « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (depuis 2000), « Transport et entreposage » (depuis 2005), « Hébergement et restauration » (depuis 2004), « Finance et assurance » (depuis 2008) et « Services administratifs et de soutien » (depuis 2005).

¹⁸ Dans les services, les salaires augmentent généralement plus vite que la productivité. Par nature, les gains de productivité potentiels y sont plus limités que dans l'industrie. Les entreprises doivent donc généralement répercuter une partie des hausses de salaires dans leurs prix ou diminuer leur rentabilité. Les coûts salariaux dans les services marchands ont augmenté de manière similaire en Belgique et dans la moyenne des pays voisins entre 1996 et 2017. Mais, dans le même temps, la croissance de la productivité a été plus faible en Belgique.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le développement de l'économie circulaire et la mobilité, les signaux prix sous forme de subsides ou de taxes pourront favoriser les changements de comportement. L'impact du financement des subsides et de l'augmentation des taxes sur l'évolution des prix sera différent entre les pays en fonction de l'efficacité des politiques menées¹⁹.

2 Facteurs essentiels pour relever le défi

Réduire les effets trop anticoncurrentiels de certaines réglementations de services

Toute réglementation doit respecter les principes d'efficacité et de proportionnalité dans la poursuite de ses objectifs, afin de minimiser les effets indésirables (coûts, obstacle à l'innovation, restriction de la concurrence qui permet la constitution de rentes, etc.). Il en va de même pour la réglementation applicable à un marché ou secteur particulier.

La culture de l'évaluation des politiques publiques est trop peu développée en Belgique. Il convient de mieux évaluer ex post les effets économiques, sociaux et environnementaux des réglementations, notamment les éventuels effets indésirables sur le fonctionnement de marché, et de s'interroger régulièrement sur la pertinence des règles existantes. Il apparaît aussi que les analyses d'impact qui accompagnent la conception des nouvelles réglementations sont souvent de mauvaise qualité et interviennent trop tard dans le processus de décision, de sorte qu'elles n'ont souvent peu ou pas d'effet sur celui-ci²⁰. En plus de la nécessité générale de mieux anticiper les effets des nouvelles réglementations plus en amont du processus, les analyses d'impact doivent mieux tenir compte des éventuels effets indésirables sur le fonctionnement de marché en plus des autres dimensions.

Par exemple, depuis plusieurs années, différents rapports estiment ainsi que la réglementation de certaines industries de réseau (télécommunications, services de transport) a des effets trop anticoncurrentiels en Belgique. Même constat pour certaines règles relatives à certaines professions libérales (services comptables, juridiques (notamment les notaires), d'architectes et d'agents immobiliers) qui semblent disproportionnées (OCDE, 2017 ; CE, 2019 ; Observatoire des prix, 2018)²¹.

Renforcer les moyens des autorités en charge de la politique de concurrence

Au niveau national, l'autorité belge de la concurrence joue un rôle important pour poursuivre les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et pour contrôler les principales opérations de concentration et de fusion. Comme l'a récemment rappelé la Commission de la concurrence dans un avis (Commission de la concurrence, 2018), les moyens mis à la disposition de l'Autorité sont toutefois insuffisants pour remplir correctement ses missions. Le CCE plaide donc pour renforcer ses moyens.

¹⁹ L'usage des infrastructures et processus dans le domaine de l'énergie est-il optimal ? Développe-t-on de nouvelles infrastructures de manière la plus coût-efficace possible ? Le mode de subsidiation ne crée-t-il pas de bulles ?

²⁰ Une analyse d'impact vise à anticiper les avantages et les inconvénients d'un projet de loi ou d'arrêté royal dans différentes dimensions économiques, sociales et environnementales.

²¹ Pour les professions libérales, une récente simulation du Bureau du plan montre que réformer la réglementation serait bénéfique pour la croissance économique, l'emploi et aurait un effet baissier sur l'inflation (Ingelbrecht, Kegels and Verwerft, 2018).

Mieux réaliser le potentiel du marché unique

Au niveau européen, la Commission européenne devrait être plus attentive aux pratiques contraires aux règles du marché unique, notamment les restrictions territoriales de l'offre.

Favoriser les gains de productivité

L'évolution des prix est intimement liée à l'évolution de la productivité. Comme souligné précédemment, les gains de productivité dépendent notamment du fonctionnement des marchés (innovation, diffusion de l'innovation, allocations des ressources des entreprises les moins efficaces vers celles se situant à la frontière technologique, etc.).

Naturellement, d'autres facteurs influencent également le potentiel de croissance de la productivité, comme les investissements dans les infrastructures, l'éducation, la formation, etc. (cfr. Les autres défis et focus du REC). L'OCDE réalise actuellement une analyse approfondie sur les raisons pour lesquelles les gains de productivité sont plus faibles en Belgique. La Belgique vient également de mettre en place un Conseil national de productivité. Ces analyses devraient permettre de mieux identifier les facteurs pertinents afin de concevoir par la suite des politiques adaptées.

Efficacité des taxes et subsides environnementaux (énergie-climat-mobilité-économie circulaire)

Dans un récent avis, le CCE a identifié les défis sociaux, économiques et environnementaux à relever dans la définition d'une vision énergétique en Belgique (CCE, 2017b). Il s'agit notamment de garantir des prix compétitifs, abordables et justes pour les ménages et les entreprises.

Dans ce cadre, le CCE plaide pour que les instruments soient évalués préalablement et postérieurement à l'aune de leur efficacité, de leur efficacité, de leur cohérence et de leur adaptabilité en fonction de l'évolution des technologies (cfr. Défis économie circulaire, transition vers une économie bas carbone et mobilité).

Sources

- BAMBERGER Kenneth A. and Orly LOBEL (2017), "Platform market power", *Berkley Technology Law Journal*, No. 32, pp. 1051-1092
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2014), "Création de valeur à l'exportation : un diagnostic de la Belgique", *Revue économique*, septembre 2014, pp. 27-42
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2017), "L'inflation dans les services : l'exception belge", *Revue économique*, juin 2017, pp. 99-116
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2019a), *Rapport 2018*, Bruxelles, 320 p.
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2019b), « Why has Belgian private consumption growth been so moderate in recent years ? », *Revue économique*, juin 2019.
- BENELUX (2018), *Des restrictions territoriales de l'offre dans le commerce de détail en Belgique, Pays-Bas et Luxembourg*, Bruxelles, 25 p.
- BODART Vincent et Jean HINDRIKS (2013), "Les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu", *Regards économiques*, No. 102, pp. 1-20
- BOURLES Renaud, Gilbert CETTE, Jimmy LOPEZ, Jacques MAIRESSE, and Giuseppe NICOLETTI (2013), "Do Product Market Regulations in upstream Sectors curb Productivity Growth? Panel Data Evidence for OECD Countries", *The Review of Economics and Statistics*, No. 95(5), pp. 1750-1768
- BIATOUR Bernadette et Chantal KEGELS (2017), "Growth and productivity in Belgium", *Working paper*, No. 11-17, Bureau federal du Plan, pp. 1-119
- CENTRALE RAAD VOOR HET BEDRIJFSLEVEN, SECRETARIAAT (2016), *Ontwikkeling van de koopkracht van de particulieren*, CRB 2016-0513, Bruxelles, Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
- CETTE Gilbert, Jimmy LOPEZ and Jacques MAIRESSE (2014), "Product and Labor Market Regulations, Production Prices, Wages and Productivity", *NBER Working Paper*, No. 20563
- CETTE Gilbert, Jimmy LOPEZ and Jacques MAIRESSE (2017), "Upstream product market regulations, ICT, R&D and Productivity", *The Review of Income and Wealth*, No. 63(1), pp. S68-S89
- CETTE Gilbert, Jimmy LOPEZ and Jacques MAIRESSE (2018), "Rent Creation and Sharing: New Measures and Impacts on TFP", *NBER Working Paper*, No. 24426, March
- COMMISSION EUROPÉENNE (2019), *Rapport 2019 pour la Belgique*, Bruxelles, Document de travail des services de la Commission, 103 p.
- COMMISSION DE LA CONCURRENCE (2018), *Réforme du livre IV « Protection de la concurrence » du Code de droit économique*, CCE 2018-1680, Bruxelles, Conseil central de l'économie, 13 p.
- CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2017a), *Rapport Emploi Compétitivité 2016-Partie 2*, CCE 2017-0155, Bruxelles, Conseil central de l'économie.
- CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2017b), *Défis sociaux, économiques et environnementaux à relever dans la définition d'une vision énergétique en Belgique*, CCE 2017-2055, Bruxelles, Conseil central de l'économie.
- CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE (2018), *Rapport Emploi Compétitivité 2017-Partie 2*, CCE 2018-0171, Bruxelles, Conseil central de l'économie.
- GRAEF Inge (2015), "Market Definition And Market Power In Data : The Case Of Online Platforms", *World Competition*, No. 38, pp. 473-506
- HAMBYE Caroline, Bart HERTVELDT et Bernhard MICHEL (2018), "Value chain integration of export-oriented and domestic market manufacturing firms - An analysis based on a heterogeneous input-output table for Belgium", *Working Paper*, No. 11-18, Bureau Fédéral du Plan, pp. 1-33
- IMF (2019), *Belgium - Staff report for the 2019 article IV consultation*, Washington DC, 77 p.
- INGELBRECHT Mathias, Chantal KEGELS et Dirk VERWERFT (2018), "Economic impact of professional services reform in Belgium, a DSGE simulation", *Working paper*, No. 9-18, Bureau federal du Plan, pp. 1-25

OBSERVATOIRE DES PRIX (2017), *Analyse des prix rapport annuel 2017 de l'Institut des Comptes nationaux*, Bruxelles, SPF Economie

OBSERVATOIRE DES PRIX (2018), *Analyse des prix rapport annuel 2017 de l'Institut des Comptes nationaux*, Bruxelles, SPF Economie

OCDE (2017), *Etudes économiques de l'OCDE : Belgique 2017*, Paris, Editions OCDE, 138 p.